 CONSIGNES COTISATIONS 2023

DOSSIER

Le dossier doit être retourné impérativement au 31 janvier 2023 dernier délai, au-delà de cette date, une majoration de 5 euros par adhérents sera appliquée.

Depuis le 1er janvier 2019 l’UDSP 63 vous propose un pack de cotisations unique qui comprend la cotisation à l’UDSP, à l’URSPA, à la MNSPF et à la FNSPF. Ceci signifie que toute personne « non adhérente » ne bénéficiera d’aucune prestation des organismes cités ci-dessus.



Attention : le pack adhésion comprend également la complémentaire

de l’assurance accident en service commandé.

Merci de veiller dans vos centres à bien informer tous les personnels et les anciens.

Les tarifs sont inchangés cette année.

Pour les adhérents « Anciens » avec plus de 10 ans de service, il y a trois catégories :

* anciens de moins de 75 ans retraité,
* anciens de plus de 75 ans,
* anciens de moins de 75 ans en activité professionnelle.

Merci de bien veiller à respecter les âges, les prestations n’étant pas les mêmes.

Il en est de même pour les catégories d’âge avec une autre série d’adhérents nommée « Autres personnes », ce sont les anciens qui ont moins de 10 ans de service, les conjoints survivants, les musiques, les bénévoles au sein des amicales.

Merci de :

* bien vérifier vos totaux
* vérifier que le montant du chèque soit identique au total général et libeller les chèques à l’ordre de : UDSP 63
* ne pas oublier d’indiquer le nom du centre sur chaque imprimé
* remplir complètement une fiche d’adhésion individuelle pour tout(e) nouvel(le) adhérent(e)

T.S.V.P

Magazines Soldats du Feu et ASP Mag

La production du Sapeur-Pompier Magazine a été arrêtée en juillet 2020, il est remplacé par le « Soldats du Feu Magazine » avec 6 numéros par an. L’ASP Mag quant à lui reste disponible et toujours 3 numéros par an.

Le principe des abonnements reste le même.

* Abonnements collectés adressés au chef de centre à tarif préférentiel :

ABONNEMENT COLLECTE SIGNIFIE AU MINIMUM DEUX REVUES

* Abonnements individuels uniquement pour l’ASP Mag (remplir la fiche adresse pour l’envoi à domicile). Merci de bien vouloir renseigner votre adresse mail personnelle.

Concernant le « Soldats du Feu Magazine », les abonnements individuels sont à souscrire directement auprès de TFD /www.soldatsdufeu.fr, les Unions ne pouvant faire le relais.

Correspondant UDSP 63

Comme chaque année, nous vous demandons de nous indiquer le nom du correspondant du Centre pour l’UDSP 63. Cette rubrique est importante car ce correspondant sera notre interlocuteur privilégié sur le plan administratif du dossier et également pour toute communication de l’UDSP 63 et de la FNSPF. Si cette rubrique n’est pas complétée, nous nous adresserons alors automatiquement au chef de centre.

Adhésions en cours d’année

Pour toute adhésion nouvelle en cours d’année, envoyer un récapitulatif avec le dossier complet accompagné impérativement du règlement.

Joindre également pour toute nouvelle recrue une feuille individuelle d’adhésion (modèle joint au dossier et disponible sur le site internet).

Quelle que soit la période d’inscription, les cotisations sont au taux plein pour l’année civile en cours.

Pour tout renseignement complémentaire

Vous pouvez contacter le secrétariat de l’UDSP 63 qui se tient à votre disposition

 04.73.98.16.56